

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Union des maires des Bouches-du-Rhône - Subvention de fonctionnement 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement de 120 000 € à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat selon le modèle-type annexé au rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, du budget départemental dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée